

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 15 décembre 2022**

**Rapporteur :  
Monsieur Matthieu  
STERVINO**

**N° 29**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 20/12/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 20/12/2022 (accusé de réception du 20/12/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subventions à diverses associations**

**La ville de Quimper soutient les actions de diverses associations.**

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à verser, au titre de l'année 2022, les subventions suivantes :

	Subvention attribuée en 2021	Montant 2022
Association Heson-Kaynasma <i>Pour soutenir la réalisation d'une exposition photographique et un documentaire sur la venue des Turcs à Quimper, à l'occasion du cinquantième des premières migrations.</i>  Au titre des relations internationales (imputation budgétaire 041 6574 115)	-	600,00 €
Association Le Steir en campagne <i>Pour soutenir l'association dans l'organisation d'animations, à l'occasion de son vingtième anniversaire.</i>  Au titre des parrainages et adhésions (imputation budgétaire 020 6574 115)	-	500,00 €